

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Pathologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° M20- 0002081

☐ Maladie ☐ Dentaire ☐ Optique ☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 741 Société : 111036
☐ Actif ☐ Pensionné(e) ☒ Autre :
 Nom & Prénom : CHAOUKI Mohamed
 Date de naissance : 01-01-1942
 Adresse : Même adresse
 Tél. : 065275-2716 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : Dr. Othmane BOURMANI Ophthalmologiste 20 Rue Ibn Khaldoun - CASABLANCA
 Date de consultation : 17/03/2022
 Nom et prénom du malade : CHAOUKI MOHAMMED Age : 80 ans
 Lien de parenté : ☒ Lui-même ☐ Conjoint ☐ Enfant
 Nature de la maladie : Affection soumise
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Signature de l'adhérent(e) : Le : / /

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

[illegible]

17/03/2022	G	A	200	20. Rue du Khalouja - CASABLANCA 20. Rue du Khalouja - CASABLANCA 20. Rue du Khalouja - CASABLANCA
------------	---	---	-----	--

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fourbisseur	Date	Montant de la Facture
	17/03/22	1352,00

17/03/22

1352.06

[illegible]Montant
des Honoraires[illegible]

Montant détaillé des Honoraires

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES				
Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.				
Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canaux, ainsi que le bilan de l'				
SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 21433552 00000000 00000000 D G 00000000 00000000 35533411 11433553 B			COEFFICIENT DES TRAVAUX
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXE

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'

A diagram of a circular chromosome. It features a central vertical line representing the centromere, with an arrow pointing upwards labeled 'H' and an arrow pointing downwards labeled 'R'. Two horizontal lines extend from the centromere, with an arrow pointing left labeled 'D' and an arrow pointing right labeled 'C'. The chromosome is composed of two arms, each with a series of small circles representing genes. The top arm is labeled with numbers 1 through 8 on both sides of the centromere, and the bottom arm is also labeled with numbers 1 through 8 on both sides. The letters 'H', 'R', 'D', and 'C' are placed at the ends of the vertical and horizontal axes.

FIN
D'EXECUTION

Fonctionnel. Thérapeutique, nécessaire à la profession

DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Othmane BOURMANI

OPHTALMOLOGISTE

LASER ET ANGIOGRAPHIE

LENTILLES DE CONTACT

CHIRURGIE DES YEUX

20, rue Ibn Khalouya, angle rue de Madrid

Mers Sultan – Casablanca

☎ 0522 22 81 13 - ☎ 0522 22 81 14

INPE : 091166520

ICE : 001700106000060

الدكتور عثمان بورماني

اختصاصي في امراض و جراحة العيون

الليزر وتصوير أوعية الشبكية

العدسات اللاصقة

جراحة العيون

20, زنقة ابن خلوية - زاوية زنقة مدريد

مرس السلطان - الدار البيضاء

☎ 0522 22 81 13 • ☎ 0522 22 81 14

Casablanca, le **jeudi 17 mars 2022**

Monsieur CHAOUKI Mohamed :

CARTEOL L.P 2 % collyre

1 goutte, le matin, à heure fixe, dans les deux yeux, pendant 3 mois
4 boîtes

TRAVATAN collyre

1 goutte, le soir, à heure fixe, dans les deux yeux, pendant 3 mois
4 boîtes

TRUSOPT 2% collyre

1 goutte, matin et soir, dans les deux yeux, pendant 3 mois
4 boîtes

+++ TRAITEMENT RENOUVELABLE +++

++++ NE PAS ARRETER SANS AVIS MEDICAL ++++

الدكتور عثمان بورماني

Dr. Othmane BOURMANI

Ophthalmologiste

20, rue Ibn Khalouya - CASABLANCA

Tel: 0522 22 81 13 - 0522 22 81 14

CARTEOL L.P. 2%

Collyre 3ml

ZENITH PHARMA

AMM N° 47/19/DMP/21/NRQDNM

6118001270040

LOT/عبارة

H1 371

FAB/ تاريخ الإنتاج 1-2020

EXP/ تاريخ الانتهاء 1-2022

PPV : 84.90 DHS

CARTEOL L.P. 2%

Collyre 3ml

ZENITH PHARMA

PPV : 84.90 DHS

AMM N° 47/19/DMP/21/NRQDNM

LOT/عبارة

H8059

FAB/ تاريخ الإنتاج 05-2020

EXP/ تاريخ الانتهاء 04-2022

CARTEOL L.P. 2%

Collyre 3ml

ZENITH PHARMA

AMM N° 47/19/DMP/21/NRQDNM

6118001270040

LOT/عبارة

H8753

FAB/ تاريخ الإنتاج 12-2020

EXP/ تاريخ الانتهاء 11-2022

PPV : 84.90 DHS

CARTEOL L.P. 2%

Collyre 3ml

ZENITH PHARMA

PPV : 84.90 DHS

AMM N° 47/19/DMP/21/NRQDNM

LOT/عبارة

H8059

FAB/ تاريخ الإنتاج 05-2020

EXP/ تاريخ الانتهاء 04-2022

6 118001 070619

Laboratoires Sothema Bouskoura

Travatan® 40 µg/ml collyre en solution, 2,5 ml

A.M.M.N°54/13 DMP / 21 / NCV

PPV : 148.70 DH

6 118001 070619

Laboratoires Sothema Bouskoura

Travatan® 40 µg/ml collyre en solution, 2,5 ml

A.M.M.N°54/13 DMP / 21 / NCV

PPV : 148.70 DH

6 118001 070619

Laboratoires Sothema Bouskoura

Travatan® 40 µg/ml collyre en solution, 2,5 ml

A.M.M.N°54/13 DMP / 21 / NCV

PPV : 148.70 DH

6 118001 070619

Laboratoires Sothema Bouskoura

Travatan® 40 µg/ml collyre en solution, 2,5 ml

A.M.M.N°54/13 DMP / 21 / NCV

PPV : 148.70 DH

LOT U012164 1

EXP 02 2023

PPV 104.40 DH

LOT U009080 1

EXP 02 2023

PPV 104.40 DH

LOT T038505 1

EXP 05 2022

PPV 104.40 DH

LOT U012164 1

EXP 02 2023

PPV 104.40 DH